## PREMIER MINISTRE

## SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO Unité - Travail-Progrès



Décret n° 2025 - 441 du 31 octobre 2025

portant nomination des directeurs départementaux à la direction générale des douanes et des droits indirects.

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la constitution;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018, déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n°92/011 du 20 février 1992 portant rectificatif du décret n°82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2018-350 du 10 septembre 2018 portant délégation de pouvoir de nomination aux ministres à certains emplois et fonctions ;

Vu le décret n°2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2025-57 du 5 mars 2025 relatif aux attributions du ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;

Vu le décret  $n^{\circ}2024-97$  du 6 mars 2024 portant attributions et organisation de la direction générale des douanes et droits indirects.

Sur proposition du ministre des finances, du budget et du portefeuille public.

## DECRETE :

Article premier : Sont nommés directeurs départementaux à la direction générale des douanes et droits indirects :

- Département de Brazzaville :
   OYOMBI Alexis Bienvenu, inspecteur principal des douanes.
- Département de Pointe-Noire :
   OKANDZE Guy Ildevert, inspecteur principal des douanes.

- Département du Kouilou :
   MAKOSSO Jean-Pierre, inspecteur des douanes.
- Département de la Cuvette :
   OLOLO Pascal, inspecteur des douanes.
- Département de la Cuvette-Ouest :
   LONGUENGO Jean-François, inspecteur principal des douanes.
- Département de la Sangha :
   NGUIE Rodrigue Sabas, inspecteur principal des douanes.
- Département du Pool :
   MATSOUMA André, inspecteur principal des douanes.
- Département des Plateaux :
   BANGALA MOUNDELE Christian, inspecteur principal des douanes.
- Département du Niari :
   KANOHA Roland Landry, Inspecteur principal des douanes.
- Département de la Nkeni-Alima :
   NTOUALANI André Marcel, Inspecteur principal des douanes.
- Département du Congo-Oubangui :
   MBANDZI Roger, Inspecteur principal des douanes.
- 12. Département du Djoué-Lefini : AMONA Carole, inspecteur des douanes.
- 13. Département de la Bouenza :

  BASSINDIKA Emmanuel, Inspecteur principal des douanes.
- 14. Département de la Lekoumou : NDOMBO Laurentine, Inspecteur principal des douanes.
- 15. Département de la Likouala : NGOULA MASSANGA Magloire, Inspecteur principal des douanes.

Article 2 : Les intéressés percevront les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo./-

2025 - 441

Rait à Brazzaville, le 31 octobre 20

Par le Premier ministre chef di

Gouvernement,

Anatole Collinet MAKOSSO .-

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Christian YOKA .-